

Vendée Energie
VSB énergies Nouvelles



Projet éolien de Nieul-le-Dolent

Comité Territorial n°3

Olivier PAILLERAU | Directeur de projets | Vendée Energie

Erwan CADIET | Chargé de Projets | VSB

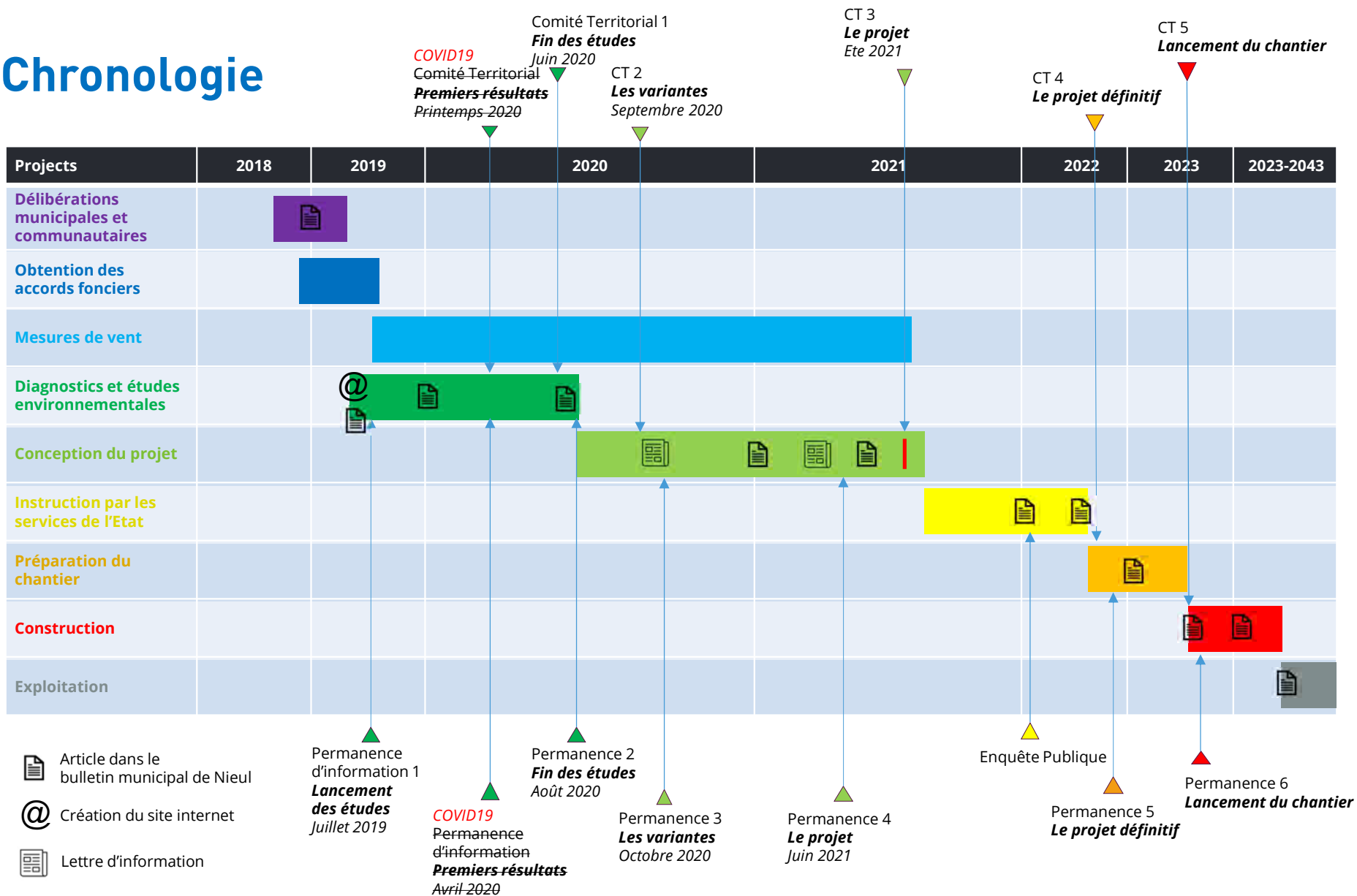
04 octobre 2021

Sommaire

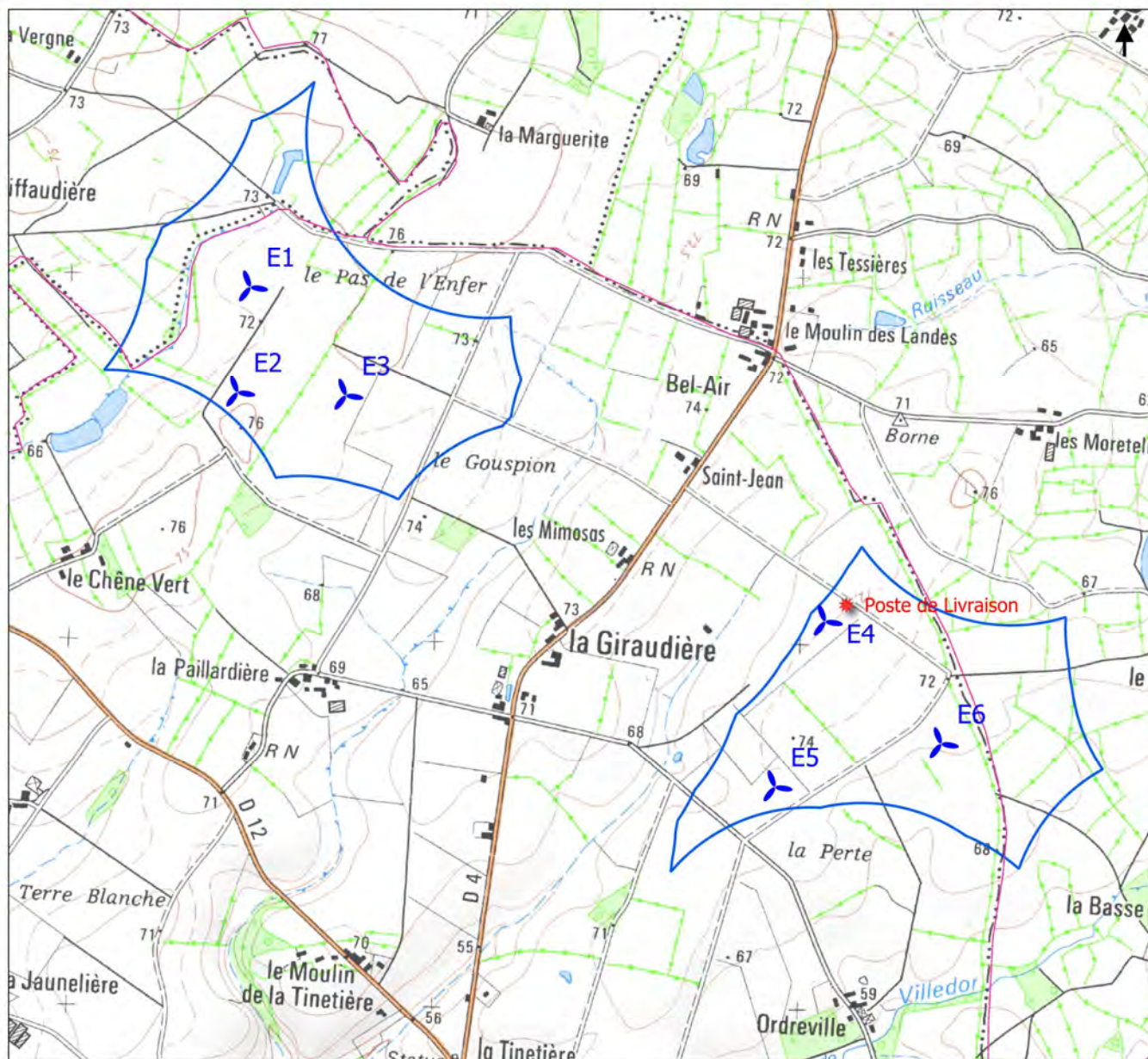
- Comité Territorial 1 : Les études
- Comité Territorial 2 : Les variantes de projet
- **Comité Territorial 3 : Le projet final**
 1. Le projet retenu
 2. L'étude d'impacts
 - A. Le milieu physique
 - B. Le milieu humain
 - C. Le milieu naturel (CALIDRIS)
 - D. Paysage et patrimoine (AEPE GINGKO)
 3. Les mesures d'accompagnement
 4. Les prochaines étapes



Chronologie



Plan de situation



PROJET ÉOLIEN DE NIEUL-LE-DOLENT

Département de Vendée 85

Variante 3 - Retenue



VSB énergies nouvelles
74C, rue de Paris
35000 RENNES
Tél. : 02 99 23 99 50

Date : 15/06/2021

LEGENDE

- Limite Communale
- Zone d'étude
- Variante 3 Retenue
- Poste de livraison électrique

Échelle : 1:10000 Format : A3

Création : ECA CdP : ECA

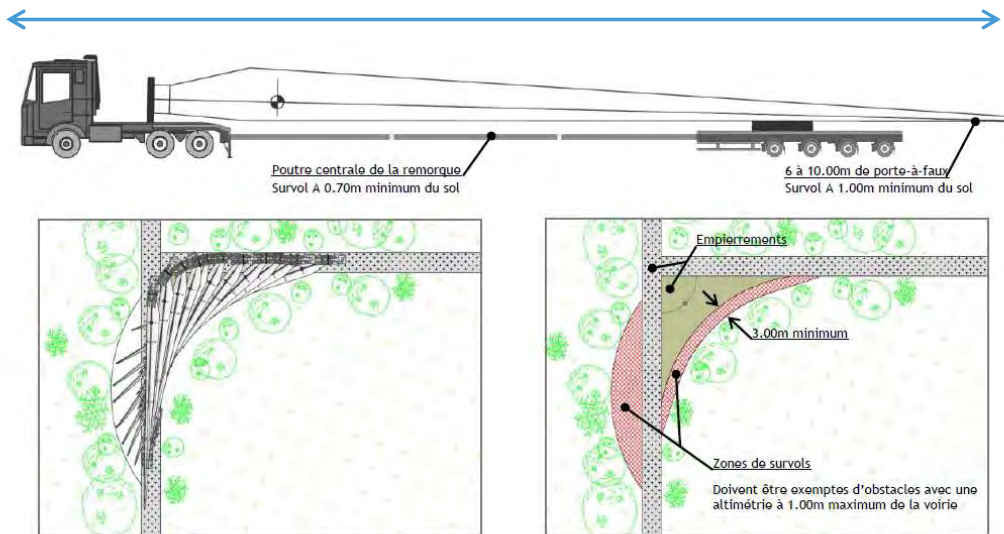
0 200 400 600 800 m



Les besoins en phase construction

L'acheminement des équipements – Accès et pistes

Exemple : camion d'une longueur de 60 m (pour une pale de 55 m)



Figures 3 : Porte-à-faux des pales et zones de survols

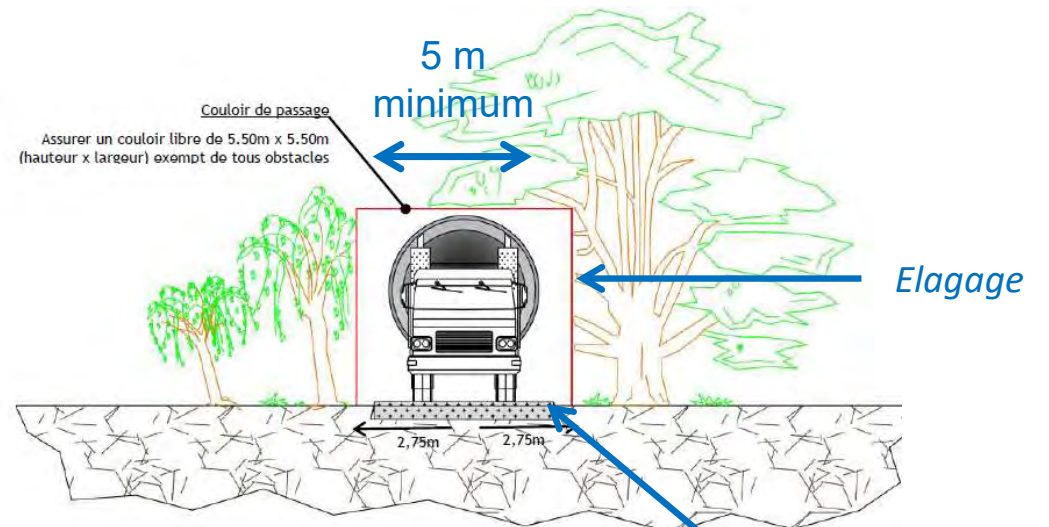
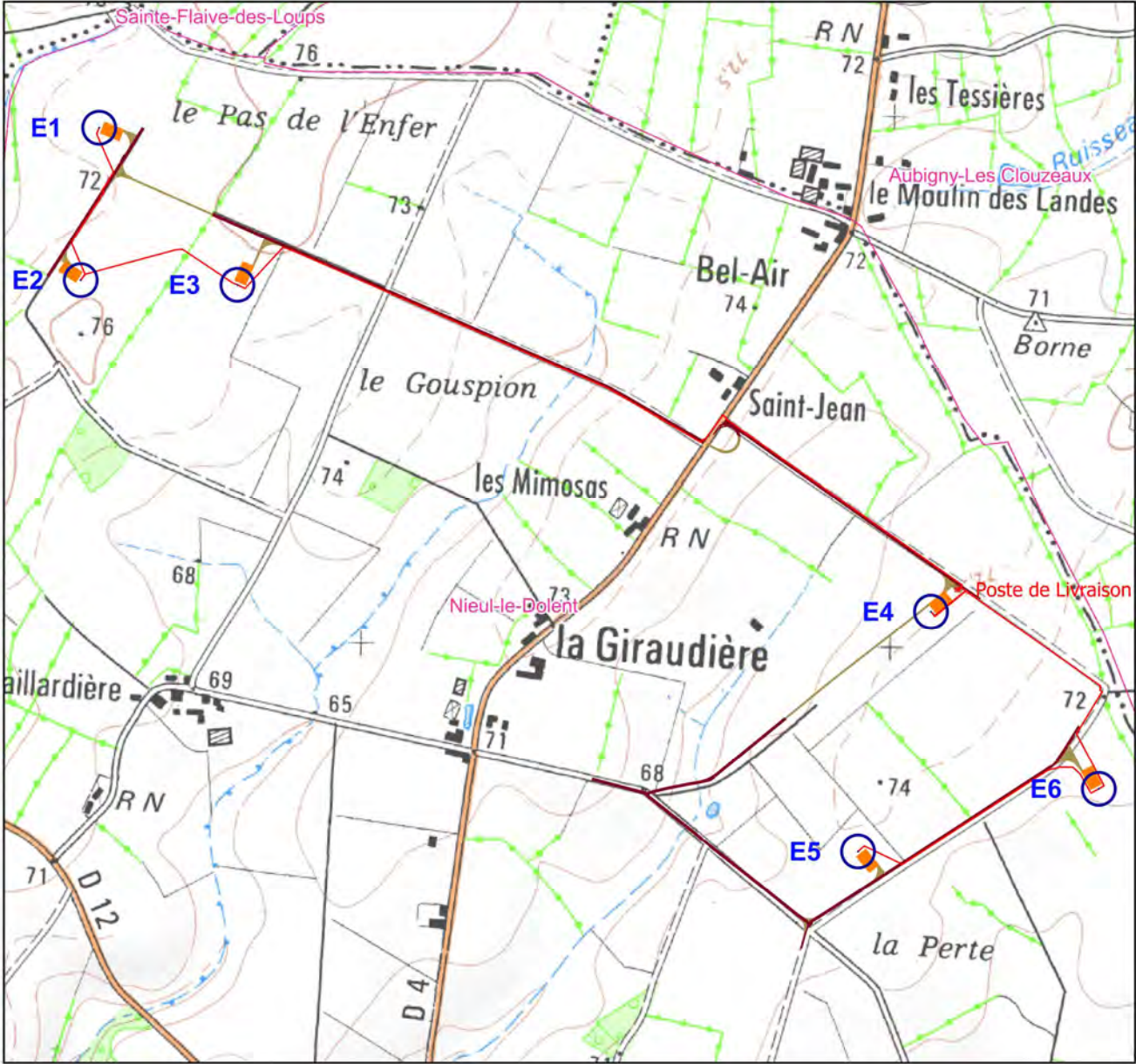


Figure 4 : Couloir de passage utile

Piste aménagée (empièchement)

Plan de masse



EOLIENNES DE NIEUL-LE-DOLENT

Département de la Vendée (85)
Commune de Nieul-le-Dolent

Plan de masse - IGN

VS
VSB énergies nouvelles
Parc Oberthur
74 C Rue de Paris
35000 RENNES
Tél. 02 99 263 99 50
www.vsb-energies.fr

Date	Description	Dessin	Vérifié	Approuvé
20.09.2021	Plans réglementaires DAE	CC	EC	

- PROJET**
- ⊙ Eoliennes
 - Câble inter-éolien
 - Plateformes
 - Poste de Livraison
 - Accès à renforcer/élargir
 - Accès à créer

Echelle : 1:7000 Format : A3

0 100 200 m

Le document - projets de VSB et remis à titre confidentiel, ne peut être publié, révisé, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite.

Plan de masse Secteur Ouest



EOLIENNES DE NIEUL-LE-DOLENT

Département de la Vendée (85)
Commune de Nieul-le-Dolent

Plan de masse - Ouest

VS
VSB énergies nouvelles
Parc Oberthur
74 C Rue de Paris
35000 RENNES
Tél. 02 99 263 99 50
www.vsb.energies.fr

Date	Description	Dessin	Vérifié	Approuvé
20.09.2021	Plans réglementaires DAE	CCK	EC	

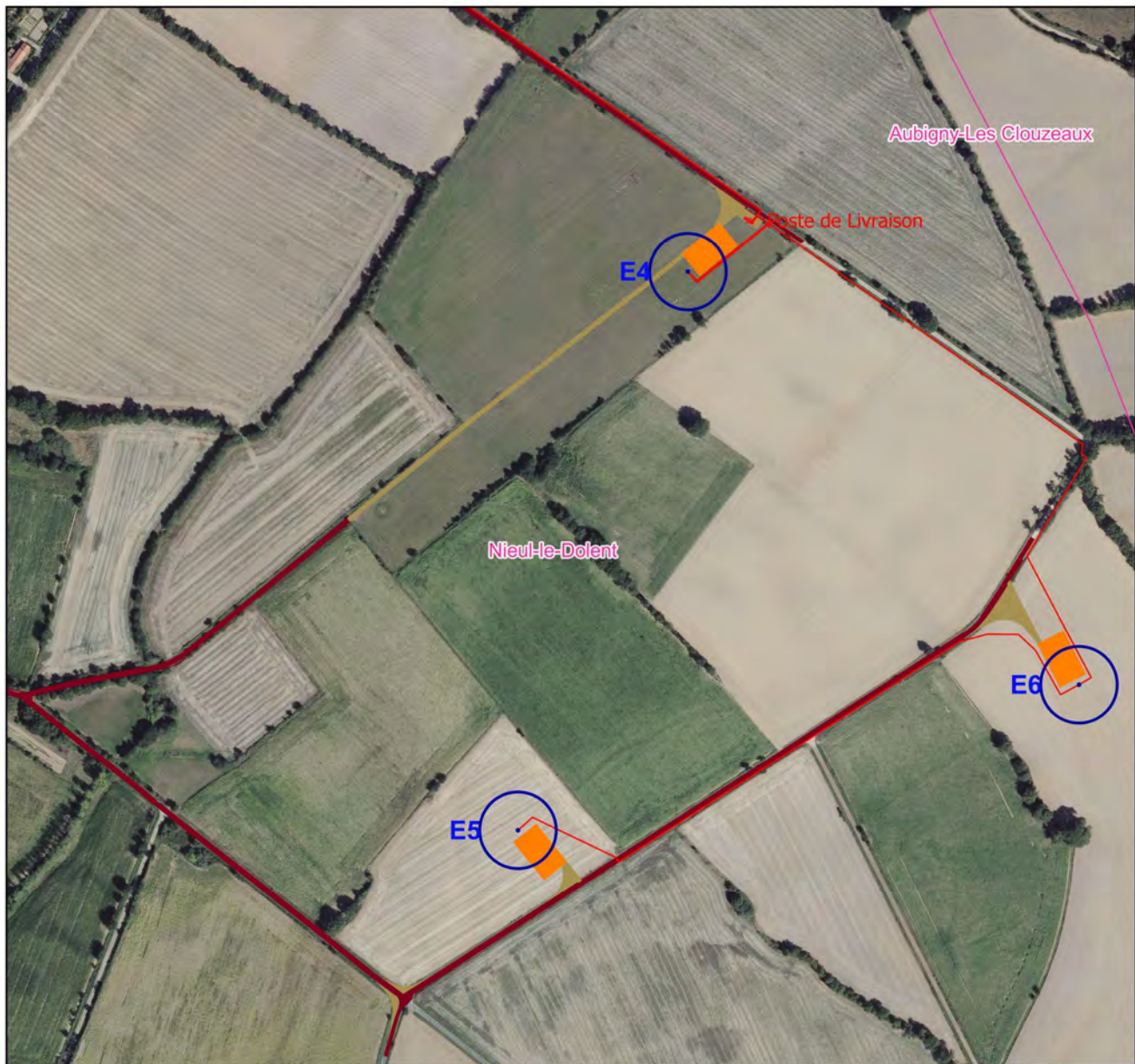
- PROJET**
- Eoliennes
- Aménagements**
- Câble inter-éolien
 - Plateformes
 - Poste de Livraison
 - Accès à renforcer/élargir
 - Accès à créer

Echelle : 1:3000 Format : A3

0 100 200 m

Ce document, propriété de VSB et remis à titre confidentiel, ne peut être diffusé, révisé, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite.

Plan de masse Secteur Est



EOLIENNES DE NIEUL-LE-DOLENT

Département de la Vendée (85)
Commune de Nieul-le-Dolent

Plan de masse - Est


VSB énergies nouvelles
 Parc Oberthur
 74 C Rue de Paris
 35000 RENNES
 Tél. 02 99 263 99 50
 www.vsb.energies.fr


Date	Description	Dessin	Vérifié	Approuvé
20.09.2021	Plans réglementaires DAE	CCK	EC	

PROJET

● Eoliennes

Aménagements

- Câble inter-éolien
- Plateformes
- Poste de Livraison
- Accès à renforcer/élargir
- Accès à créer

Echelle : 1:3000 Format : A3


Le document, propriété de VSB et remis à titre confidentiel, ne peut être réutilisé, diffusé, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite.

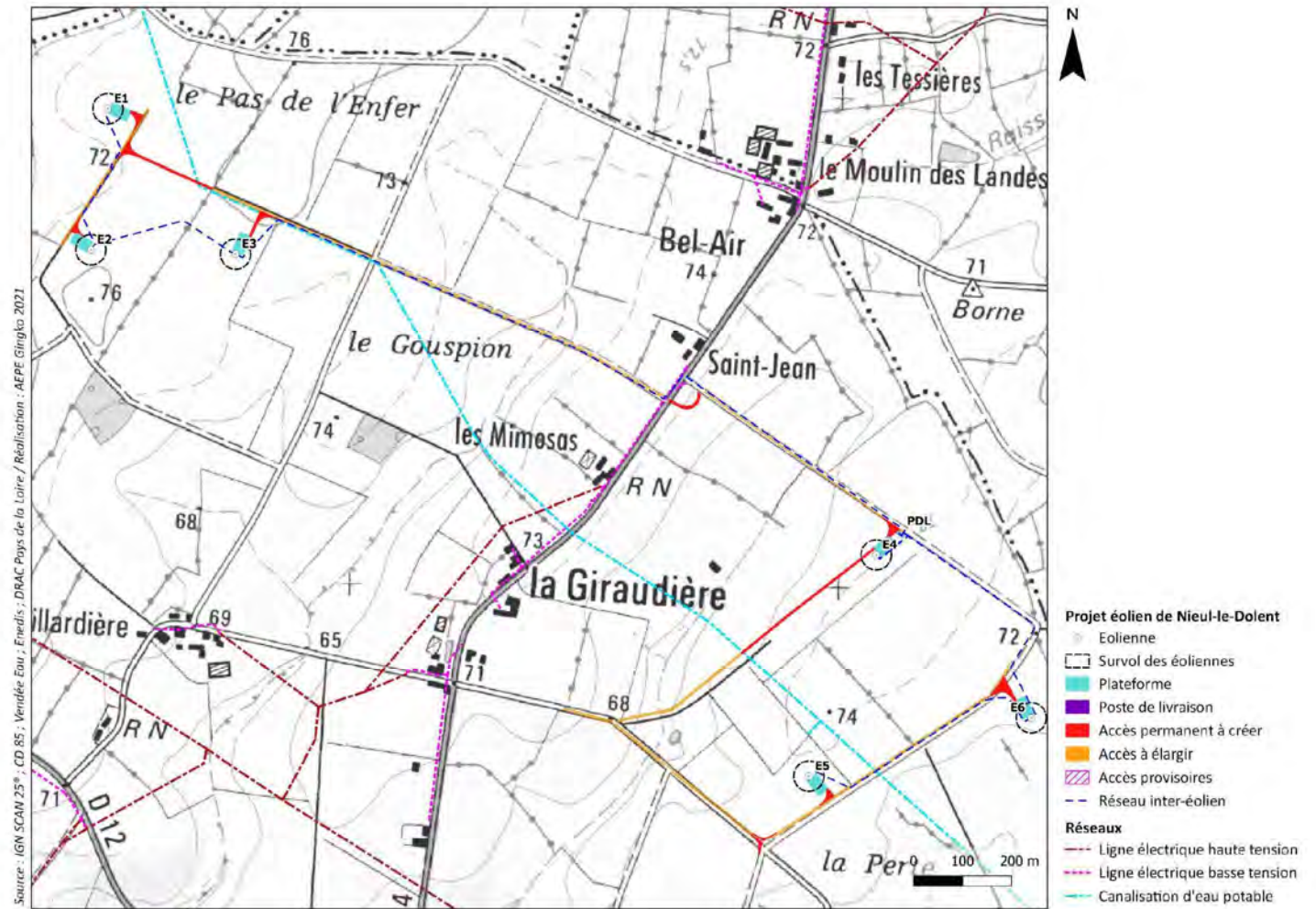
Le milieu physique

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impact avant mesures	Mesures nécessaires / mises en œuvre
PRODUCTION ENERGETIQUE					
Gisement en vent	Selon les données de l'ADEME, le gisement éolien du site est favorable à la création d'un parc éolien avec une vitesse moyenne de vent de l'ordre de 6,5 à 8,5 m/s à 50 m de hauteur. Les vents dominants sont d'orientation sud-ouest/nord-est. L'enjeu est considéré comme fort dans le cadre du développement d'un parc éolien.	FORT	Le parc éolien de Nieu-le-Dolent induira sur les conditions de vent du site un impact nul en phase construction et démantèlement et très faible en phase exploitation (effet deillage). Toutefois, l'impact global est positif car le projet permettra de valoriser le gisement éolien par la production de 8,7 GWh maximum d'électricité chaque année.	POSITIF	NON
MILIEU PHYSIQUE					
Climat	Le site du projet présente un climat océanique marqué qui se caractérise par des précipitations régulières sur l'année et des températures modérées. Le nombre de fortes gelées par an est très faible (4 jours par an).	TRÈS FAIBLE	Que ce soit en phase de construction, d'exploitation ou de démantèlement, le parc éolien de Nieu-le-Dolent induira l'émission de CO ₂ .	TRÈS FAIBLE	NON
			Le parc éolien de Nieu-le-Dolent émettra de très faibles émissions de CO ₂ durant son cycle de vie, mais aura un impact global positif sur le climat en participant notamment au renouvellement des unités de production d'électricité fondée actuellement sur un mix énergétique comportant des sources d'énergies fossiles et nucléaires. Les émissions de CO ₂ évitées par le projet éolien peuvent être estimées à environ 4 785 tonnes sur la durée de vie du parc (20 ans). Malgré une possible hausse de l'intensité et de la fréquence des risques naturels, le projet ne présentera pas une vulnérabilité élevée au changement climatique et participera notamment à en limiter les effets.	POSITIF	NON
Qualité de l'air	Le site du projet se localise dans un secteur rural, peu concerné par les principales émissions de polluants. Le département de la Vendée présente une qualité de l'air globalement bonne.	TRÈS FAIBLE	En phase exploitation, le projet produira de l'électricité à partir d'une énergie non polluante et permettra d'éviter 4 785 tonnes d'émission de CO ₂ , ainsi que jusqu'à 28 tonnes maximum de SO ₂ , 20 tonnes maximum de HClx et 2 tonnes maximum de composés organiques volatiles par an.	POSITIF	NON
			Les travaux liés au parc éolien lors des phases construction et démantèlement seront susceptibles d'émettre des gaz à effet de serre issus des engins de chantier. Des poussières pourront également se former temporairement, notamment en période de sécheresse.	TRÈS FAIBLE	OUI
Géologie et pédologie	Le sous-sol de la zone d'implantation potentielle des éoliennes est essentiellement composé de limons et alluvions du quaternaire et, dans une moindre mesure, de granite du paléozoïque. Le sol, est quant à lui, principalement composé de Cambisols, favorable à l'exploitation agricole.	TRÈS FAIBLE	Des remaniements du sol et ponctuellement du sous-sol (fondations) auront lieu lors des phases de construction et de démantèlement au droit de tout ou partie des aménagements du parc éolien.	FAIBLE	OUI
Topographie	L'aire d'étude immédiate s'inscrit dans la région naturelle du bas-bocage vendéen. Ce plateau présente de faibles vallonnements et une altitude moyenne de 60 m. Le relief de la zone d'implantation potentielle est globalement aplani et présente une amplitude altimétrique de seulement 9 m.	FAIBLE	Les emprises concernées en phase exploitation seront limitées aux aménagements nécessaires au fonctionnement et à la maintenance des installations.		

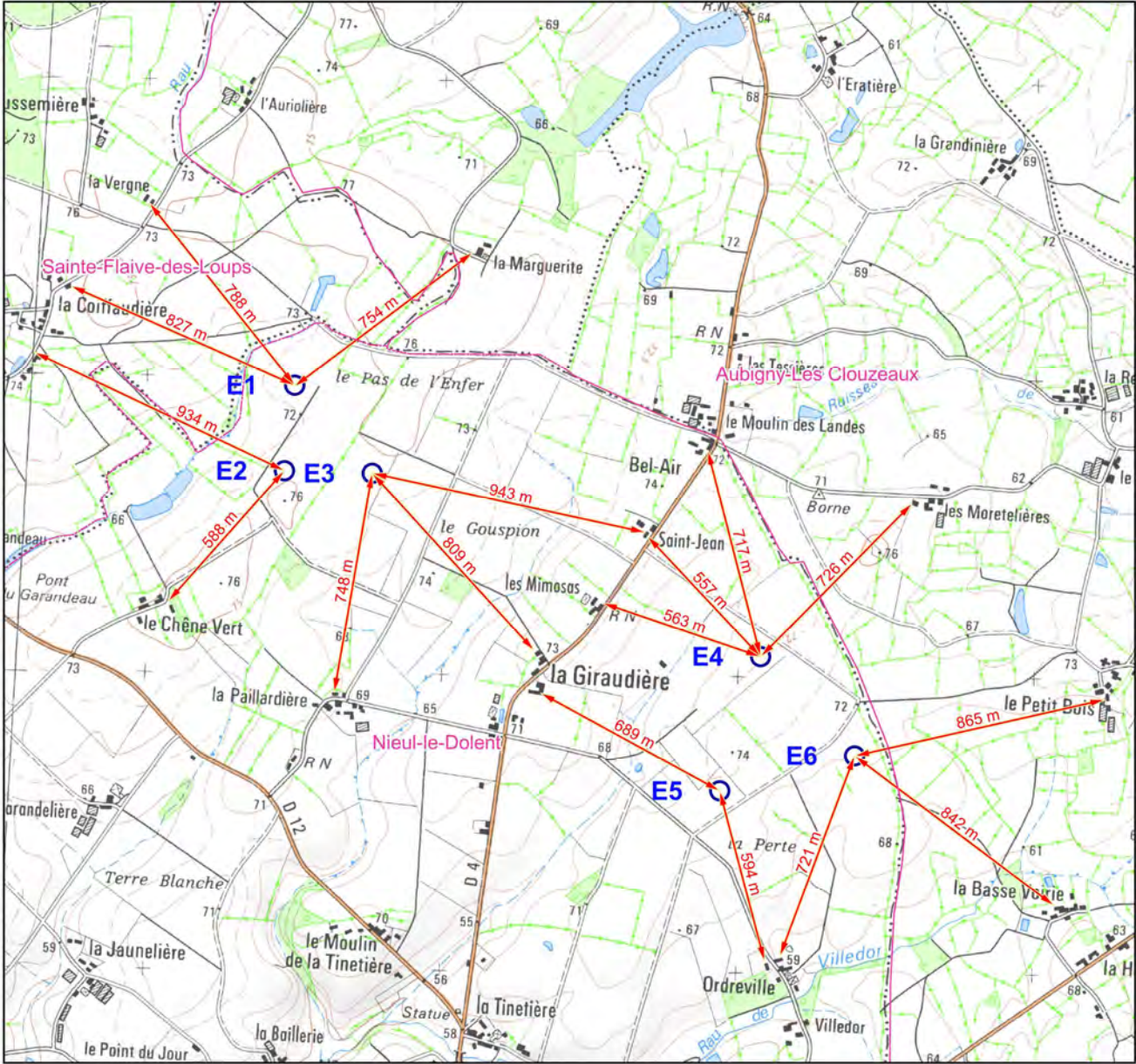
Le milieu physique

Sous-thème	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeu	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impact avant mesures	Mesures nécessaires / mises en oeuvre
Hydrologie	Le projet s'inscrit dans le SDAGE Loire-Bretagne, à cheval sur le SAGE du Lay et celui de l'Auzance-Vertonne et cours d'eau côtiers. Ces SAGE mettent en avant le fait de protéger les zones humides et de compenser toute atteinte à ces zones.	MODÉRÉ	Le projet éolien impacte nullement la continuité et la qualité du réseau hydrographique du secteur. De plus, il n'induit aucun rejet polluant lors de son exploitation.	NUL	NON
	De nombreux ruisseaux et plans d'eau sont recensés au sein de l'aire d'étude immédiate. Deux ruisseaux prennent notamment leur source et s'écoulent en limite de la zone d'implantation potentielle ouest.	MODÉRÉ			
Hydrogéologie	La zone d'implantation potentielle se situe majoritairement au niveau de la masse d'eau souterraine Auzance – Vertonne – petits côtiers (FRGG029). Il s'agit d'une entité hydrogéologique affleurante, de socle et à écoulement libre. Aucun périmètre de protection de captage d'eau potable n'est recensé à proximité.	MODÉRÉ	Des risques de pollution peuvent exister lors des phases construction et démantèlement avec la présence d'engins contenant des liquides potentiellement nocifs pour l'environnement (coulis de béton, hydrocarbure, huiles).	FAIBLE	OUI
Qualité des eaux	Les eaux souterraines présentent globalement une bonne qualité, contrairement aux eaux de surface dont la qualité est parfois très dégradée.	MODÉRÉ			
Risques naturels	Aucun risque lié aux cavités ou aux mouvements de terrain n'est répertorié sur les communes de Nieul-le-Dolent, Sainte-Faive-des-Loups. De plus, aucun risque de remontée de nappe n'est recensé sur la quasi-intégralité de la zone d'implantation potentielle est.	NUL	Aucun impact relatif au risque de mouvement de terrain ou lié aux cavités.	NUL	NON
	Risque d'inondation aux abords des cours d'eau.	NUL À TRÈS FAIBLE	Aucun impact relatif au risque d'inondation.	NUL	NON
	Risque de feu de forêt.	TRÈS FAIBLE	Aucun impact relatif au risque de feu de forêt.	NUL	NON
	Mouvement de terrain sur la commune d'Aubigny-lès-Clouzeaux et risque de foudre.	FAIBLE	Aucun impact relatif au risque de mouvement de terrain. En phase exploitation, les éoliennes constituent des installations verticales de haute dimension susceptibles d'être frappées par la foudre.	NUL FAIBLE	NON OUI
	Risque de retrait/gonflement des argiles faible à moyen sur la zone d'implantation potentielle.	FAIBLE À MODÉRÉ	Déformation du sol et dégradation possible des fondations au regard du risque de retrait-gonflement des argiles.	FAIBLE	OUI
	Les principaux risques naturels présents sur l'aire d'étude immédiate sont le risque de sismicité 3, le risque de tempête et le risque de remontée de nappe sur la zone d'implantation potentielle ouest.	MODÉRÉ	Aucun impact relatif au risque sismique. En phase exploitation, les éoliennes constituent des installations potentiellement sensibles aux phénomènes de tempêtes qui pourront induire une dégradation des installations du projet. Il existe un risque d'inondation, via le risque de remontée de nappe, des failles liées aux fondations en phase construction et de dégradation des fondations en phase exploitation au niveau des éoliennes E1 à E4.	NUL TRÈS FAIBLE FAIBLE	NON OUI OUI

Les réseaux



Distances aux habitations



EOLIENNES DE NIEUL-LE-DOLENT

Département de la Vendée (85)
Commune de Nieul-le-Dolent

Distances aux habitations

VSSB énergies nouvelles
Parc Oberthur
74 C Rue de Paris
35000 RENNES
Tél. 02 99 263 99 50
www.vsb-energies.fr

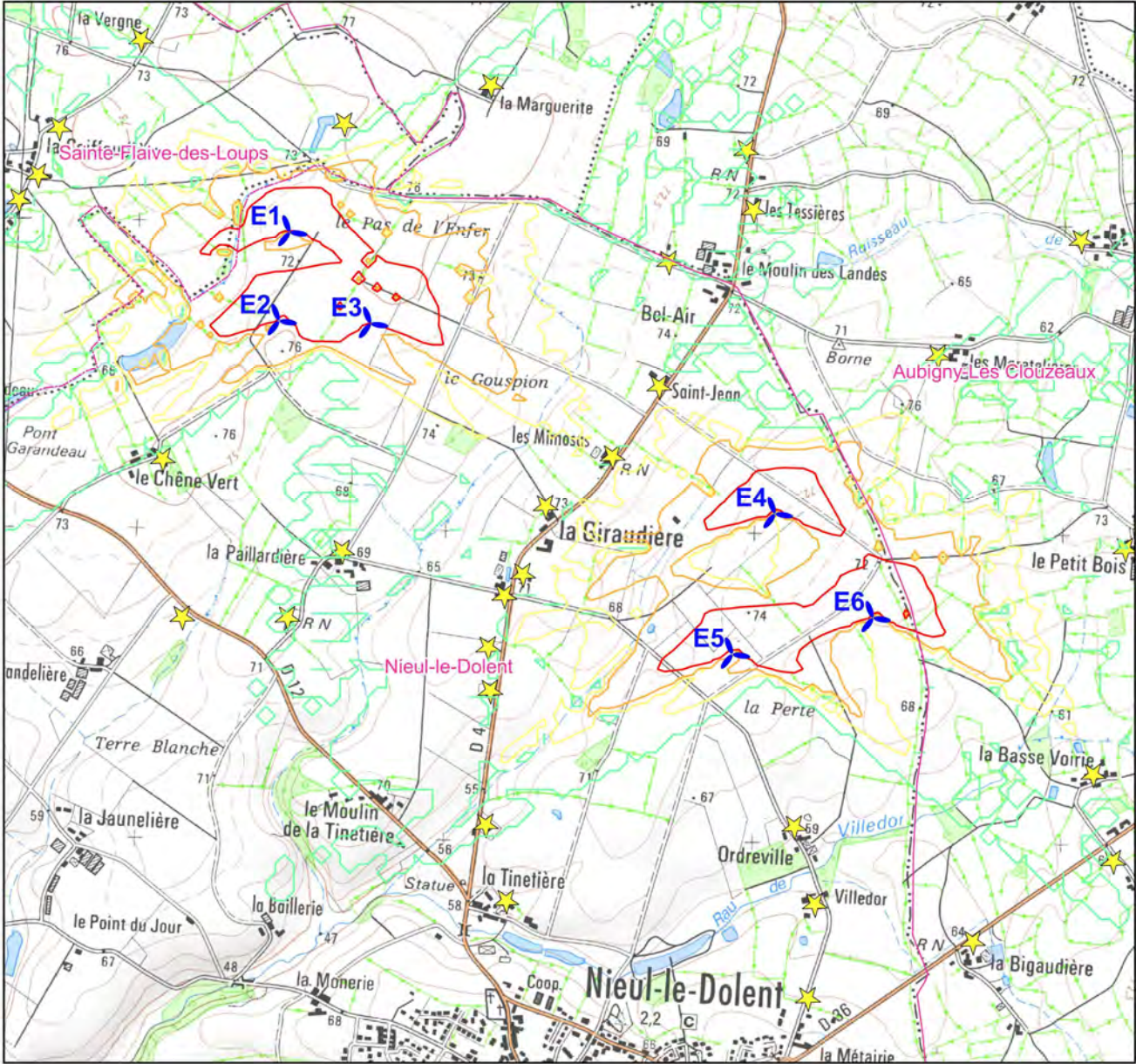
Date	Description	Dessin	Vérifié	Approuvé
20.09.2021	Plans réglementaires DAE	CCK	EC	

- Limites communales
- Eoliennes
- Poste de livraison

Echelle : 1:12500 Format : A3

Le document -projet de VSB est remis à titre confidentiel, ne peut être divulgué, ré-imprimé, copié ou reproduit sans autorisation écrite.

Les ombres portées



EOLIENNES DE NIEUL-LE-DOLENT

Département de la Vendée (85)
Commune de Nioul-le-Dolent

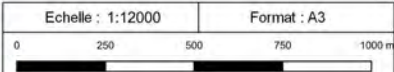
Ombres portées



VSB énergies nouvelles
Parc Oberthur
74 C Rue de Paris
35000 RENNES
Tél. 02 99 263 99 50
www.vsb-energies.fr

Date	Description	Dessin	Vérifié	Approuvé
20.09.2021	Plans réglementaires DAE	CCG	EC	

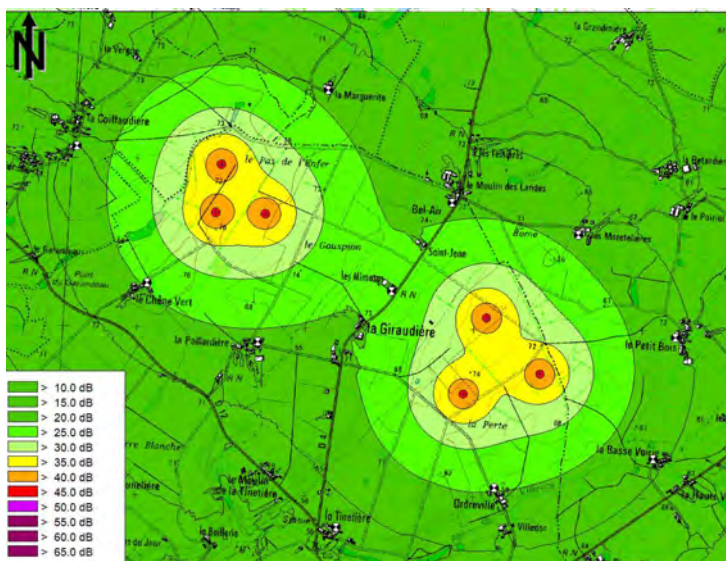
- Limites communales
- Eoliennes
- RECEPTIONNEURS
- Ombres Portées (h)
 - 0-5
 - 5-10
 - 10-30
 - 30-192



Le document -projet de VSB est remis à titre confidentiel, ne peut être divulgué, ré-imprimé, copié ou reproduit sans autorisation écrite.

L'étude acoustique

Exemple de la Poma LTW62



Période nocturne

Eoliennes / Vitesses de vent	E1	E2	E3	E4	E5	E6
3 m/s						
4 m/s						
5 m/s						
6 m/s						
7 m/s				Mode 6		Mode 4
8 m/s						
9 m/s						
10 m/s						

Tableau des émergences

Cartographie des niveaux sonores

V(10m) = 5m/s

POMA LTW62 1,5 MW HH=59m									
JOUR 7H00-22H00 / EMERGENTES ADMISSIBLES : 5 dB(A)									
Vitesses de vent en m/s		3	4	5	6	7	8	9	>9
Point 1	BR	37,5	37,5	41,5	42,5	44,5	46,5	50,0	51,5
	BP	22,9	22,9	25,6	30,4	34,4	36,1	36,6	35,3
	BA	37,5	37,5	41,5	43,0	45,0	47,0	50,0	51,5
	Emergence	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0
Dépassement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 2	BR	40,0	40,0	42,5	44,5	45,0	48,5	50,5	51,5
	BP	20,3	20,3	23,0	27,8	31,8	33,5	34,1	32,6
	BA	40,0	40,0	42,5	44,5	45,0	48,5	50,5	51,5
	Emergence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépassement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 3	BR	36,0	36,0	38,5	40,5	42,5	45,5	47,5	49,0
	BP	21,8	21,8	24,6	29,4	33,4	35,1	35,6	34,3
	BA	36,0	36,0	38,5	41,0	43,0	46,0	48,0	49,0
	Emergence	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
Dépassement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 4	BR	35,5	35,5	37,0	38,5	40,0	43,0	46,0	48,5
	BP	18,0	18,0	20,8	25,6	29,5	31,2	31,8	30,4
	BA	35,5	35,5	37,0	38,5	40,5	43,5	46,0	48,5
	Emergence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0
Dépassement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 5	BR	33,0	33,0	36,0	37,5	40,0	42,5	46,5	48,5
	BP	19,9	19,9	22,7	27,4	31,4	33,1	33,7	32,3
	BA	33,0	33,0	36,0	38,0	40,5	43,0	46,5	48,5
	Emergence	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0
Dépassement		-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 6	BR	41,5	41,5	45,0	45,0	47,0	49,0	51,0	53,0
	BP	20,1	20,1	22,8	27,6	31,5	33,3	33,9	32,4
	BA	41,5	41,5	45,0	45,0	47,0	49,0	51,0	53,0
	Emergence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépassement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 7	BR	34,5	36,5	39,0	40,5	41,5	42,5	51,5	52,0
	BP	19,6	19,6	22,4	27,2	31,1	32,9	33,4	32,0
	BA	34,5	36,5	39,0	40,5	42,0	43,0	51,5	52,0
	Emergence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0
Dépassement		-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 8	BR	33,0	33,0	38,5	41,0	43,0	44,5	49,5	52,5
	BP	17,5	17,5	20,2	25,0	29,0	30,7	31,3	29,8
	BA	33,0	33,0	38,5	41,0	43,0	44,5	49,5	52,5
	Emergence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépassement		-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 9	BR	38,5	38,5	39,0	41,5	42,5	45,5	47,0	50,0
	BP	17,2	17,2	20,0	24,7	28,7	30,4	31,0	29,5
	BA	38,5	38,5	39,0	41,5	42,5	45,5	47,0	50,0
	Emergence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépassement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 10	BR	38,5	38,5	39,0	41,5	42,5	45,5	47,0	50,0
	BP	21,7	21,7	24,5	29,3	33,3	34,9	35,5	34,2
	BA	38,5	38,5	39,0	42,0	43,0	46,0	47,5	50,0
	Emergence	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
Dépassement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 11	BR	39,5	39,5	42,0	43,0	44,5	46,0	48,5	49,5
	BP	14,2	14,2	16,9	21,6	25,5	27,3	28,0	26,3
	BA	39,5	39,5	42,0	43,0	44,5	46,0	48,5	49,5
	Emergence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépassement		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

POMA LTW62 1,5 MW HH=59m									
NUIT 22H00-7H00 / EMERGENTES ADMISSIBLES : 3 dB(A)									
Vitesses de vent en m/s		3	4	5	6	7	8	9	>9
Point 1	BR	24,5	24,5	26,0	28,5	30,0	31,0	34,0	37,0
	BP	22,9	22,9	25,6	30,4	34,4	36,1	36,6	35,3
	BA	27,0	27,0	29,0	32,5	37,0	39,0	42,5	48,0
	Emergence	2,5	2,5	3,0	4,0	4,0	2,5	1,0	0,5
Dépassement		-	-	-	-	1,0	0,0	0,0	0,0
Point 2	BR	26,0	26,0	28,0	31,0	34,0	37,5	44,5	52,0
	BP	20,3	20,3	23,0	27,8	31,8	33,5	34,1	32,6
	BA	27,0	27,0	29,0	32,5	36,0	39,0	45,0	52,0
	Emergence	1,0	1,0	1,0	1,5	2,0	1,5	0,5	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 3	BR	25,0	25,0	26,0	30,0	34,0	37,0	46,0	48,5
	BP	21,8	21,8	24,6	29,4	33,4	35,1	35,6	34,3
	BA	26,5	26,5	28,5	32,5	36,5	39,0	46,5	48,5
	Emergence	1,5	1,5	2,5	2,5	2,5	2,0	0,5	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 4	BR	24,5	24,5	25,5	28,0	30,5	34,0	42,0	45,0
	BP	18,0	18,0	20,8	25,6	29,5	31,2	31,8	30,4
	BA	25,5	25,5	27,0	30,0	33,0	36,0	42,5	45,0
	Emergence	1,0	1,0	1,5	2,0	2,5	2,0	0,5	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 5	BR	26,5	28,0	29,5	33,0	35,5	37,0	53,5	56,0
	BP	19,9	19,9	22,7	27,4	31,4	33,1	33,7	32,3
	BA	27,5	28,5	30,5	34,0	37,0	38,5	53,5	56,0
	Emergence	1,0	0,5	1,0	1,0	1,5	1,5	0,0	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 6	BR	27,5	27,5	30,5	32,0	36,0	40,0	48,0	50,5
	BP	20,1	20,1	22,8	27,6	31,5	33,3	33,9	32,4
	BA	28,0	28,0	31,0	33,5	37,5	41,0	48,0	50,5
	Emergence	0,5	0,5	0,5	1,5	1,5	1,0	0,0	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 7	BR	31,5	31,5	31,5	32,5	34,0	35,5	40,5	46,0
	BP	19,6	19,6	22,4	27,2	31,1	32,9	33,4	32,0
	BA	32,0	32,0	32,0	33,5	36,0	37,5	41,5	46,0
	Emergence	0,5	0,5	0,5	1,0	2,0	2,0	1,0	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 8	BR	26,0	26,0	26,5	32,0	36,0	39,0	41,0	44,5
	BP	17,5	17,5	20,2	25,0	29,0	30,7	31,3	29,8
	BA	26,5	26,5	27,5	33,0	37,0	39,5	41,5	44,5
	Emergence	0,5	0,5	1,0	1,0	1,0	0,5	0,5	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 9	BR	27,0	27,0	29,0	32,5	35,0	38,5	44,0	47,0
	BP	17,2	17,2	20,0	24,7	28,7	30,4	31,0	29,5
	BA	27,5	27,5	29,5	33,0	36,0	39,0	44,0	47,0
	Emergence	0,5	0,5	0,5	0,5	1,0	0,5	0,0	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 10	BR	27,0	27,0	29,0	32,5	35,0	38,5	44,0	47,0
	BP	21,7	21,7	24,5	29,3	33,3	34,9	35,5	34,2
	BA	28,0	28,0	30,5	34,0	37,0	40,0	44,5	47,0
	Emergence	1,0	1,0	1,5	1,5	2,0	1,5	0,5	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0
Point 11	BR	31,5	31,5	31,5	33,5	36,5	38,0	42,0	45,5
	BP	14,2	14,2	16,9	21,6	25,5	27,3	28,0	26,3
	BA	31,5	31,5	31,5	34,0	37,0	38,5	42,0	45,5
	Emergence	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
Dépassement		-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0

Plan de bridage

L'étude de dangers

Scénario	Numéro de scénario	Zone d'effet	Éolienne	Cinétique	Intensité	Probabilité	Gravité
Effondrement de l'éolienne	Sc1	Disque dont le rayon correspond à une hauteur totale de la machine en bout de pale, soit 90 m	Toutes	Rapide	Exposition forte	D	Sérieuse
Chute de glace	Sc2	Zone de survol soit un rayon de 31 m	Toutes	Rapide	Exposition modérée	A	Modérée
Chute d'élément de l'éolienne	Sc3	Zone de survol soit un rayon de 31 m	Toutes	Rapide	Exposition forte	C	Sérieuse
Projection de pales ou de fragments de pales	Sc4	Rayon de 500 m autour des éoliennes.	E1, E2, E3, E5 et E6	Rapide	Exposition modérée	D	Modérée
	Sc5		E4	Rapide	Exposition modérée	D	Sérieuse
Projection de glace	Sc6	Rayon de 183 m autour des éoliennes	Toutes	Rapide	Exposition modérée	B	Modérée

Tableau 4 : Matrice d'acceptabilité des risques (Source : Guide technique – Elaboration de l'étude de dangers dans le cadre des parcs éoliens – 2012)

Classe de gravité Faible ↔ Forte		Classe de Probabilité Faible ↔ Forte				
		E	D	C	B	A
Désastreuse		Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Catastrophique		Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Importante		Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Sérieuse		Vert	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge
Modérée		Vert	Vert	Jaune	Rouge	Rouge

Légende de la matrice :

Niveau de risque	Acceptabilité
Risque très faible	acceptable
Risque faible	acceptable
Risque important	non acceptable

- Chute d'élément : risque faible
✓ Plan de maintenance
- Chute de glace : risque faible
✓ Panneau de signalisation



AEPE Gingko Synthèse des zones d'effets des risques évalués

- ⊙ Eolienne
- ⬡ Périmètre de l'étude de dangers (500 m)
- ⬢ Zones d'effets
 - ⬢ Risque de chute d'éléments et de glace (31 m)
 - ⬢ Risque d'effondrement de l'éolienne (90 m)
 - ⬢ Risque de projection de glace (183 m)
 - ⬢ Risque de projection de pales ou de fragments de pales (500 m)
- Terrains bâtis
- Terrains non bâtis
 - Aménagés mais peu fréquentés (axe non structurant, chemin agricole)
 - ⋯ Non aménagés et très peu fréquentés (champ, prairie, friche, boisement, etc.)

Carte 4 : Synthèse des zones d'effet des risques étudiés

Le milieu naturel



Le patrimoine et le paysage



AEPE
Gingko

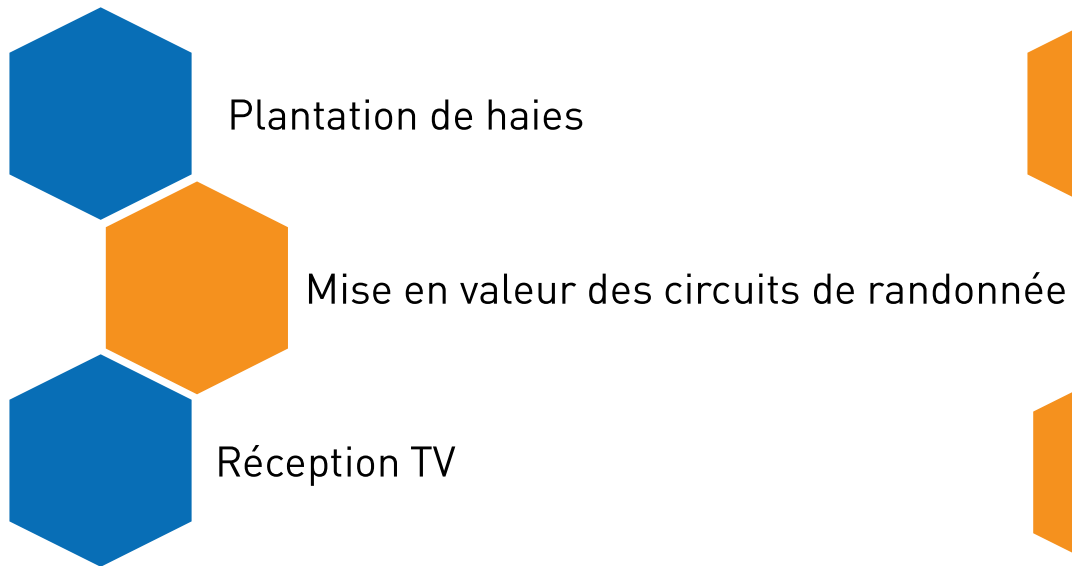
Atelier d'écologie paysagère
& environnementale

7, rue de la Vilaine
Saint-Mathurin-sur-Loire
49 250 LOIRE-AUTUNION

02 41 68 06 95
www.aepe-gingko.fr
contacts@aepe-gingko.fr

Mesures d'accompagnement

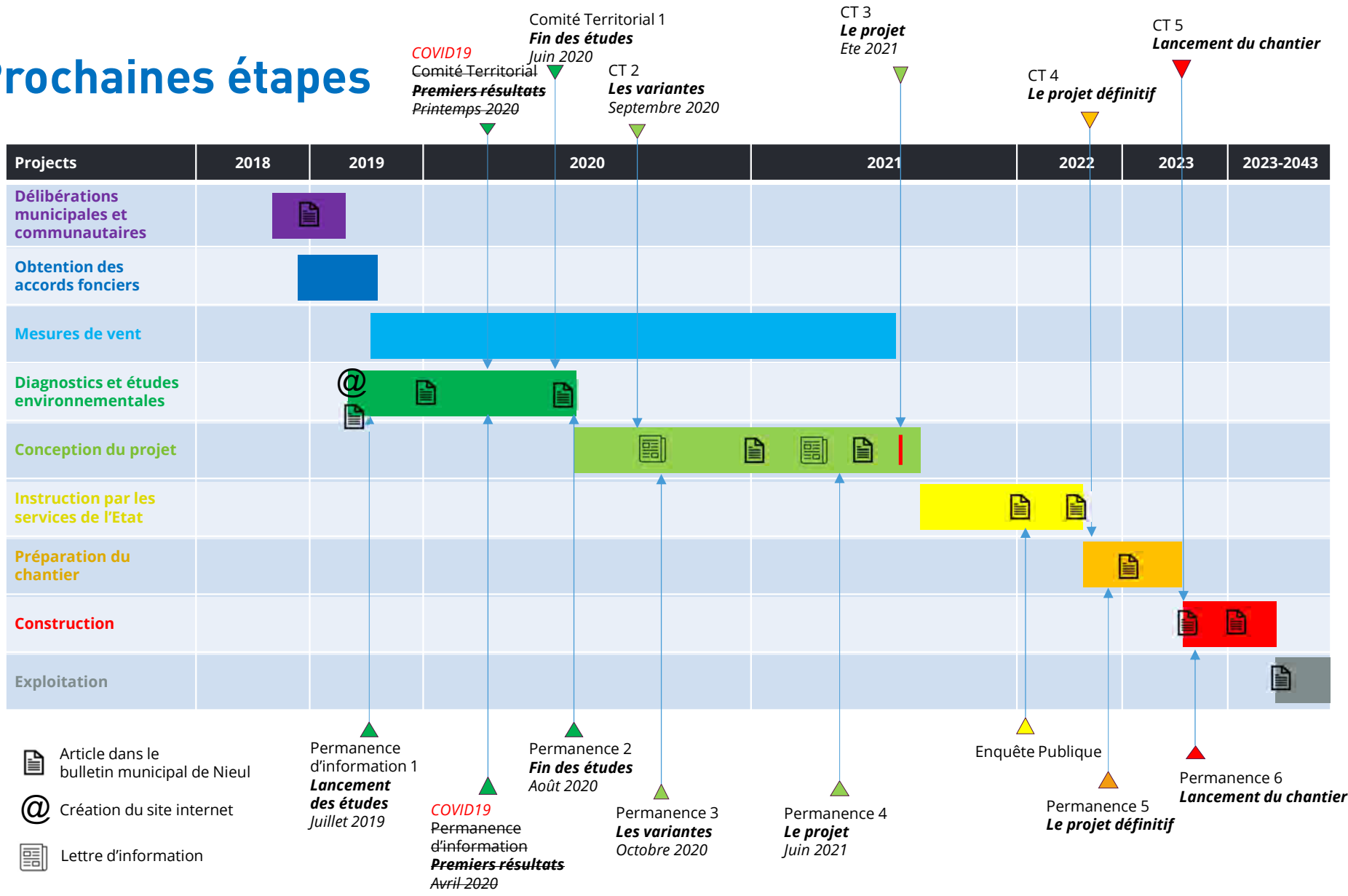
Mesures prévues



Exemple de mesures



Prochaines étapes

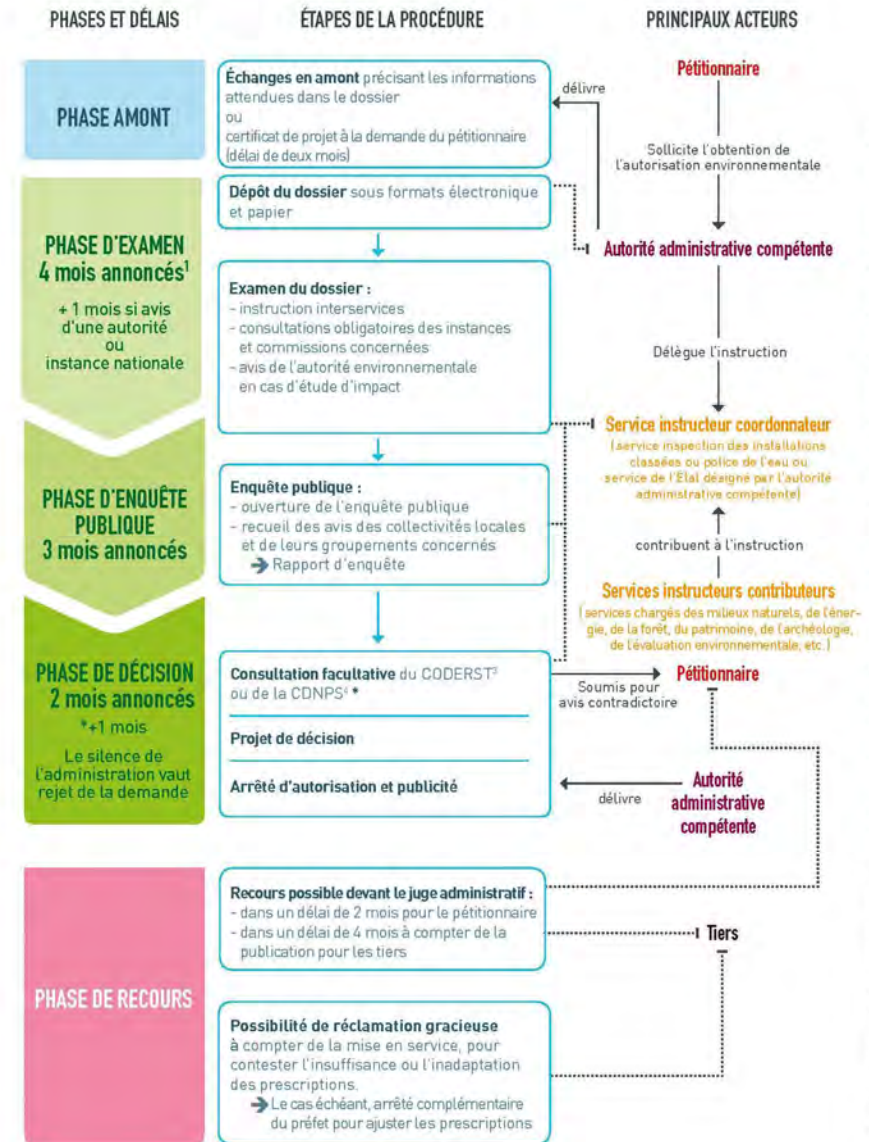


Prochaines étapes

L'Instruction

1. Dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE)
2. Avis de l'Autorité Environnementale
3. Enquête publique
4. Commission des Sites (CDNPS)
5. Décision du préfet

LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



Questions



VSB énergies nouvelles

Parc Oberthur
74 Rue de Paris, Bât C
35000 RENNES

Erwan CADIET | Chargé de Projets

Vendée Energie

3 Rue du Marechal Juin
CS 80040
85036 LA ROCHE SUR YON Cedex

Olivier PAILLEREAU | Directeur de projets

Merci de votre attention